LJA

La Lettre des juristes d'affaires

2 juin 2014 - N°1164 - Chaque lundi depuis 1990 - ISSN 1143-2594

« L'ignorance coûte plus cher que l'information »
John F. Kennedy

Point de vue

Le reverse factoring, innovation financière de temps de crise

Par Stéphan Alamowitch, associé, Olswang

L'affacturage est une technique financière importante en France, notamment pour le financement des PME. Par voie de subrogation ou de bordereau Dailly, le créancier cède ses créances commerciales à un établissement de crédit qui les lui règle immédiatement sous déduction d'une commission financière. C'est la logique de l'escompte appliquée à l'économie moderne mais "industrialisée". On traite de portefeuilles de créances, plutôt que de créances individuelles.

Le reverse factoring, ou affacturage inversé, ne modifie pas la logique de l'affacturage. Il l'inscrit en revanche dans un contexte économique différent. C'est le débiteur qui est à l'initiative du montage. C'est lui qui réunit les PME intéressées par la cession de leurs créances et le ou les établissements financiers intéressés par leur acquisition. Presque toujours, ce débiteur est un grand groupe industriel ou commercial. Son but est de faire profiter ses fournisseurs, des PME, de conditions d'affacturage qu'elles ne pourraient obtenir par elles-mêmes. La philanthropie n'explique pas tout : le groupe industriel veut aussi en profiter pour allonger ses délais de paiement et gagner en BFR. Ce montage pose des difficultés juridiques et comptables très différentes de l'affacturage traditionnel, et oblige le juriste à une certaine inventivité.

> *« Le reverse factoring oblige le juriste à une certaine inventivité »*

En condition sine qua non du montage, les factors vont demander au groupe débiteur de s'engager sur son obligation de paiement, et de valider les créances commerciales qu'ils s'apprêtent à acquérir. Mais le groupe débiteur ne peut l'accepter que s'il ne perd pas automatiquement ses recours contractuels contre son fournisseur. Les contrats devront imaginer comment concilier l'intérêt des factors et celui du groupe industriel débiteur. La nature des contrats commerciaux sous-jacents importe beaucoup : les recours dans une vente spot de choses de genre sont plus simples à traiter que les recours dans un contrat de prestations informatiques.

Seconde dimension critique : le lien à établir avec la réglementation des délais de paiements (LME en France, directive sur les délais de paiement). Il faut rendre ces réglementations compatibles avec le montage, tâche complexe notamment quand le reverse factoring entend être pan-européen et s'appliquer à toutes les filiales du groupe débiteur et à tous leurs fournisseurs.

Troisième dimension critique, probablement la plus complexe : la qualification comptable du montage. Dans le sillage de déclarations de la SEC de 2002 et 2003 concernant les sociétés cotées américaines, les Big Four considèrent parfois que le groupe débiteur qui profiterait d'un allongement de ses délais de paiement au delà des échéances contractuelles d'origine devrait, sous certaines conditions, requalifier la dette commerciale concernée en dette financière. Cette perspective est inacceptable pour les groupes qui pilotent au plus près leurs ratios d'endettement et leur "covenants" bancaires. Le juriste devra donc imaginer les solutions contractuelles qui évitent cette requalification comptable, s'appuyant à cette fin sur une recommandation de l'Autorité des normes comptables.

Dernière dimension à mentionner, la mise en place d'un système d'information approprié. Pour ce montage collaboratif et dématérialisé, il est essentiel d'offrir aux protagonistes une plateforme informatique qui permette les circulations de l'information dans des conditions de célérité et d'intégrité maximales, ce qui pose de nombreuses questions de droit : accès à la plateforme, accès aux données, suivi des flux financiers et des régularisations,...

Cette semaine

- **Fiscal :** Marvell assoit son offre (p2)
- **Ascométal croise le fer avec Sparkling Industrie :** plusieurs conseils sur la reprise (p3)
- **Latham et White & Case** sur l'entrée en bourse d'Elior (p4)
- **Interview de Daniel Soulez Larivière** : « *Le secret est comme un pot. Il est étanche ou il fuit* » (p5)
- **Vers une justice 2.0 ?** (p6)

9 685

C'est le nombre d'affaires jugées par le Conseil d'État en 2013, en baisse de 3,8 % par rapport à 2012.

Source : Conseil d'État, Rapport annuel 2013

Suivez la LJA sur Twitter : @JuristesAffaire

Fiscal : Marvell assoit son offre et nomme deux associés

Marvell donne de l'autonomie à son département Droit fiscal en confiant sa responsabilité à deux avocats spécialisés en la matière, Guillaume Massé et Emmanuelle Sorine, tout juste cooptés associés.

Guillaume Massé, 44 ans, a débuté chez Ernst & Young en 1998, avant de rejoindre Fidal International en 2000, puis LSK, devenu Marvell après la fusion avec WSA, en 2011 en tant que counsel. Il intervient en matière de restructuration d'entreprises et de structuration d'investissements financiers. Il met en place des management package et optimise les prélèvements obligatoires des dirigeants en mobilité internationale. Il a également développé une expertise contentieuse en matière de crédit d'impôt recherche et de taxes parafiscales.

Emmanuelle Sorine, 45 ans, a, pour sa part, débuté sa carrière chez Landwell en 1993) puis CMS Bureau Francis Lefebvre à partir de 1998, avant d'intégrer en 2003 le groupe Pathé, en tant que responsable fiscal. Elle a rejoint Marvell fin 2013. Elle intervient en fiscalité des entreprises, que ce soit en fiscalité générale ou lors de fusions-acquisitions. Elle assiste les entreprises dans les procédures de contrôles fiscaux et accompagne les dirigeants dans leurs projets de restructuration en collaboration avec le pôle Corporate du cabinet.

Social : HSF associe Emma Röhsler

Parmi les 23 associés nommés par Herbert Smith Freehills au niveau mondial au 1er mai 2014, l'un exerce au sein du bureau de Paris. Il s'agit d'Emma Röhsler qui devient associée en Droit social.

Solicitor of England and Wales depuis 1995 et membre du barreau de Paris depuis 2008, ***Emma Röhsler*** a tout d'abord exercé au sein du bureau londonien d'Herbert Smith avant de rejoindre celui de Paris en 2002. Elle a été nommée of counsel en 2010 (LJA 979). Elle est spécialisée à la fois en droit du travail français et anglais. Elle conseille les sociétés françaises et étrangères sur tous les aspects de droit social, que ce soit dans les transactions transfrontalières, les opérations de restructuration et de réorganisation incluant les licenciements collectifs, les problématiques liées à l'externalisation, les mouvements des équipes dirigeantes, la mobilité internationale, et les relations individuelles et collectives du droit du travail. Elle assiste également ses clients dans le cadre de la mise en oeuvre de codes éthiques.

Parallèlement à cette nomination, HSF a promu deux of counsels en Corporate à Paris : ***Nicolas Heurzeau*** (Énergie & Ressources naturelles) et ***Christopher Theris***.

Squire Sanders unit son destin à Patton Boggs

Fusion entre Américains en vue. À compter du 1er juin 2014, les cabinets Squire Sanders et Patton Boggs fusionnent pour donner naissance à Squire Patton Boggs, une entité de 1 600 avocats répartis à travers 45 bureaux et 21 pays. Des chiffres qui, selon les données de *The American Lawyer 2013 Global 100* devraient placer la nouvelle structure parmi les 25 plus gros cabinets du monde en termes d'effectifs et en huitième position concernant sa couverture géographique. Voté par les associés des deux firmes le 23 mai dernier, ce rapprochement permet à Squire Sanders de bénéficier des compétences de Patton Boggs en "public policy" et droit public des affaires, et de renforcer sa présence au Moyen Orient et aux États-Unis, et à Patton Boggs de jouir du réseau mondial de Squire Sanders.

Recrutement : Lincoln Associates s'agrandit

Le cabinet de conseil en recrutement par approche directe Lincoln Associates renforce son département juridique et fiscal, dont Anne-Cécile Nègre assure la responsabilité, en recrutant ***Coralie Boscarato*** et ***Claire Bonnin***. Précédemment avocate, cette dernière a notamment exercé chez Redlink et Parme Avocats.

En partenariat avec
nomination
Les décideurs en mouvement
Nomination.fr, 1er service de veille sur les décideurs

• ***Catherine Guillouard*** est promue directeur général délégué de Rexel Group, à ce poste depuis mai 2014. Elle avait rejoint Rexel il y an un an en tant que directeur finance, juridique et contrôle, un rôle qu'elle conserve avec ses nouvelles responsabilités.

Âgée de 49 ans, énarque (promotion Léon Gambetta – 1993), Catherine Guillouard a débuté sa carrière à la direction du Trésor du ministère de l'Économie et des finances, avant d'intégrer Air France où elle a occupé diverses fonctions : chef de projet actionnariat des salariés, directeur adjoint du contrôle de gestion, directeur délégué aux opérations aériennes, délégué général ressources humaines et changement, et directeur des affaires financières. En 2007, elle a rejoint Eutelsat Communications en tant que directeur financier.

• ***Tania du Fontenioux*** est nommée responsable juridique de Redevco France, à ce poste depuis avril 2014.

D'abord promoteur immobilier pendant quatre ans, Tania du Fontenioux est devenue avocate en 1995 chez Gide, avant de rejoindre Freshfields en 1997. En 2002, elle quitte le Barreau pour devenir juriste senior Immobilier chez Axa Real Estate.

Vous avez changé de fonction ?
Faites-vous connaître sur LJA et Nomination par mail : **carnetlja@nomination.fr**

Ascométal croise le fer avec Sparkling Industrie : plusieurs conseils sur la reprise

C'est fait. Exit l'industriel brésilien Gerdau, le tribunal de commerce de Nanterre a finalement retenu le 22 mai dernier l'offre du groupe français Sparkling Industrie, composé par un groupe d'investisseurs français et européens sous la houlette de l'entrepreneur Frank Supplisson et de l'ex-président d'Arcelor Guy Dollé, pour la reprise du groupe sidérurgique Ascométal, en redressement judiciaire depuis le 7 mars dernier. L'offre retenue prévoit ainsi la levée de 230 millions d'euros de financement, dont un prêt de l'État de 35 millions d'euros via le fonds de développement économique et social (FDES), ainsi qu'une probable entrée de la banque publique d'investissement Bpifrance au capital de l'aciériste. À noter que les six sites français (Dunkerque, Hagondange, Fos-sur-Mer, Custines, Le Marais et Le Cheylas) ainsi que la quasi-totalité des près de 1900 emplois devraient être conservés.

De Pardieu Brocas Maffei accompagnait les repreneurs avec ***Philippe Dubois***, associé, et ***Pauline Bournoville*** en restructuring, ***Patrick Jaïs***, associé, ***Sampiero Lanfranchi*** et ***Marion Lavigne-Delville*** en corporate, ***Florence Dupont-Fargeaud***, associée, en droit social, ***Laure Givry***, associée, et ***Sophia El Hariri*** en droit de la concurrence, ***Alexandre Blestel***, associé, en fiscal, et avec ***Christine Le Bihan-Graf***, associée, et ***Laure Rosenblieh*** en énergie-droit public.

De son côté, DLA Piper représentait le fonds Davidson Kempner, actionnaire et prêteur, avec ***David Chijner*** et ***Noam Ankri***, associés, ***Sophie Vermeille*** et ***Laura Bavoux***.

Bredin Prat assistait, pour sa part, le groupe familial EPI avec ***Olivier Puech***, associé, en restructuring, et avec ***Benjamin Kanovitch***, associé, et ***Sophie Simsi*** en corporate.

Gide Loyrette Nouel conseillait le sidérurgiste norvégien Ovako, qui détient à présent 8,6 % des parts d'Ascométal, avec ***Gabriel Sonier*** et ***Nadège Nguyen***, associés, aux côtés du cabinet suédois Vinge.

Enfin, Bremond & Associés agissait aux côtés du fonds Warwick avec ***Guilhem Bremond*** et ***Delphine Caramalli***, associés. ■

Cleary et FTPA sur l'augmentation de capital de Salvepar

Le holding d'investissement Salvepar annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription pour un montant d'environ 150 millions d'euros. Tikehau Capital Partners, actionnaire majoritaire du groupe depuis 2012, s'est engagé aux côtés d'autres actionnaires à souscrire à l'augmentation de capital pour un montant total de 132 millions d'euros, soit 88 % de l'émission. Objectif : financer la stratégie de développement de Salvepar, notamment à l'étranger, et lui permettre d'accroître sa visibilité ainsi que la taille et la diversification de ses investissements.

Cleary Gottlieb intervenait en qualité de conseil de l'opération avec ***Pierre-Yves Chabert***, associé, et ***Nathalie de Mortemart***, assistés de ***Guillaume Le Masson*** et d'***Alexis Mallez*** en fiscal.

De son côté, FTPA conseillait Salvepar avec ***Alexandre Omaggio***, associé, et ***Justine Blondeau***, assistés de ***Nicolas Message***, associé, en fiscal.

Trois cabinets sur l'émission d'obligations de ghd

La marque britannique de produits professionnels de coiffure ghd (good hair day) a procédé à une émission d'obligations senior secured pour un montant total de 202 millions d'euros. Le but ? Utiliser les recettes pour rembourser notamment son emprunt bancaire de 154 millions d'euros.

King & Wood Mallesons SJ Berwin accompagnait ghd avec, à Paris, ***Olivier Vermeulen***, associé, ***Margaux Baratte*** et ***Marc Zerah***.

Allen & Overy conseillait Barclays Bank PLC et J.P Morgan avec, à Paris, ***Adrian Mellor***, associé, et ***Hortense Atthenont***.

White & Case Londres représentait Citibank.

Freshfields sur le refinancement d'Invista par Blackstone

La banque d'investissement américaine Blackstone annonce le refinancement d'un portefeuille de 29 immeubles situés en France, en Belgique, en Espagne, en Allemagne et aux Pays-Bas détenus par Invista European Real Estate Trust SICAF, société cotée sur le London Stock Exchange. Montant de la transaction : 220 millions d'euros.

Freshfields conseillait Blackstone avec, à Paris, ***Fabrice Grillo***, associé, ***Alexae Fournier de Faÿ*** et ***Shirin Deyhim*** en financement, ***Erwan Le Douce-Bercot***, associé, ***Flavia Poujade*** et ***Solène Maulard*** en immobilier, et avec ***Antoine Colonna d'Istria***, associé, ***Ludovic Geneston*** et ***Ferielle Habili*** en structuration fiscale. Les bureaux de Londres, Bruxelles, Madrid, Francfort et Amsterdam sont également intervenus.

KPMG Luxembourg assistait Invista.

Pinot de Villechenon et Gide sur la levée de fonds de Lysogène

La biotech Lysogène, spécialisée dans la thérapie génique ciblant les maladies neurologiques orphelines chez l'enfant, annonce avoir levé 16,5 millions d'euros lors d'un tour de table de série A. Au cours de cette opération, Sofinnova Partners a renforcé sa participation, devenant ainsi le premier actionnaire institutionnel de Lysogène. Le financement a été co-mené avec deux nouveaux investisseurs, à savoir Bpifrance, via le fonds Innobio, et le danois Novo Seeds.

Pinot de Villechenon & Associés assistait Lysogène avec ***Morgan Hunault-Berret***, associée, et ***Amélie Maindron***.

De son côté, Gide conseillait Sofinnova Partners, Bpifrance et Novo Seeds avec ***Karen Noël***, associée, et ***Magarita Lukashova***. ■

Latham et White & Case sur l'entrée en bourse d'Elior

Retour en fanfare pour Elior. Après huit ans d'absence, le numéro quatre mondial de la restauration collective, retiré de la cote en 2006, retrouve en effet le chemin des marchés financiers et annonce son entrée en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris pour le 11 juin prochain, date de la première cotation. Initiée par ses actionnaires, à savoir les fonds d'investissement britanniques Charterhouse et Chequers et le cofondateur du groupe, Robert Zolade, l'opération devrait permettre à Elior de se désendetter, le prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers le 27 mai dernier pour une offre maximum de 1,1 milliard d'euros. Les actions seront vendues entre 14,35 euros et 17,50 euros, ce qui pourrait valoriser le groupe jusqu'à 2,75 milliards d'euros en cas de bon accueil du marché.

Latham & Watkins conseille Elior avec ***Thomas Margenet-Baudry*** et ***Charles-Antoine Guelluy***, associés, ***Alexandre Debaudre*** et ***Semih Bayer Eren***, assistés de ***John Watson***, associé, et ***Roberto Reyes Gaskin*** pour les aspects de droit américain, et de ***Xavier Renard***, associé, et ***Mathieu Denieau*** en fiscal.

De son côté, White & Case représente le syndicat bancaire dirigé par Deutsche Bank, J.P. Morgan, Crédit Agricole CIB et HSBC, avec ***Thomas Le Vert*** et ***Séverin Robillard***, associés, ***Tatiana Uskova*** et ***François Carrey***, assistés de ***Colin Chang***, associé, et ***Jordan Zaluski*** pour les aspects de droit américain, et d'***Alexandre Ippolito***, associé, et ***Marcus Schmidbauer*** en fiscal. ■

Gibson Dunn et Cahill Gordon sur la vente des actions de Vivendi dans Activision Blizzard

Doucement mais sûrement, Vivendi se désengage d'Activision Blizzard. Le géant français de la communication et du divertissement dirigé par Vincent Bolloré annonce en effet la vente de la moitié de sa participation restante dans l'éditeur américain de jeux vidéo (Call of Duty,...), représentant 41,5 millions d'actions, dans le cadre d'un placement réalisé par les banques Barclays Plc et Credit Suisse Group. Montant de la transaction : environ 850 millions de dollars US, soit 622 millions d'euros. Une opération réalisée sur la base des plus hauts historiques du cours de l'action Activision Blizzard. À l'issue de cette vente, Vivendi détient encore environ 41,5 millions de titres d'Activision Blizzard, soit environ 6 % du capital, qui pourraient être cédés d'ici 2015.

Gibson Dunn accompagnait Vivendi avec, à Paris, ***Ariel Harroch***, associé, et ***Judith-Raoul Bardy***.

Le cabinet américain Cahill Gordon & Reindel représentait les banques.

FTPA et Dechert sur la levée de fonds de Novapost

Novapost, leader de la digitalisation des documents et demandes RH, annonce la réalisation d'une levée de fonds pour un montant total de 17,5 millions de dollars. Une opération réalisée aux côtés du fonds d'investissement américain Accel Partners ainsi que des deux investisseurs financiers historiques de Novapost, à savoir la holding indépendante Kernel Investissements, dirigée par Pierre Kosciusko-Morizet, et Alven Capital, fonds de capital-risque indépendant. Objectif : permettre à Novapost d'accélérer son développement aux États-Unis et en Europe ainsi que le recrutement de nouveaux collaborateurs au cours des prochains 18 mois.

FTPA assistait Novapost avec ***Nathalie Younan*** et ***Coralie Oger***, associées, et ***Pierre Lumeau***.

De son côté, Dechert représentait Accel Partners, Kernel Investissements et Alven Capital avec ***Matthieu Grollemund***, associé, ***Hélène Parent***, ***Charles de Dreuzy***, ***Xavier Leroux*** et ***Judith Malka***.

Skadden et DLA sur le rachat d'Euriware par Capgemini

C'est fait. Après sept mois de négociations, la SSII Capgemini annonce la finalisation de la reprise du français Euriware, la société informatique d'Areva générant près de 220 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'accord porte, d'une part, sur un contrat d'infogérance et d'intégration de systèmes pour un montant de 1 milliard d'euros sur dix ans, et, d'autre part, sur la reprise d'Euriware et de ses filiales, soit quelque 1900 salariés.

Skadden assistait Capgemini avec ***Armand Grumberg***, associé, ***Arash Attar-Rezvani***, counsel, ***Alexandre Michel***, ***Léon del Forno*** et ***Sofiya Kachan***.

DLA Piper conseillait, pour sa part, Areva avec ***Jeremy Scemama***, associé, ***Émilie Vuillin*** et ***Adeline Benoit*** en corporate, ***Bijan Eghbal***, associé, ***Mariecaroline Sinet*** et ***Vanessa Li*** en droit social, et avec ***Gregory Tulquois***, associé, en IP/IT.

Gide et Ginestié sur la reprise d'AZ Retail en Asie par SMCP

Le groupe de prêt-à-porter Sandro, Maje, Claudie Pierlot (SMCP) annonce le rachat de son partenaire local à Hong Kong, AZ Retail Limited, une société détenue par Rue Madame Fashion Group. Objectif : renforcer sa présence en Asie, où SMCP exploite déjà onze magasins en Chine continentale. Le groupe de mode se prépare d'ores et déjà à ouvrir son premier point de vente à Singapour.

Gide accompagnait SMCP avec ***Gilles Cardonnel***, associé, et ***Gallien Lefèvre***.

De son côté, le vendeur était représenté par le bureau de Hong Kong de Ginestié Magellan Paley-Vincent. ■

Propos recueillis par ANTOINE COUDER

« Le secret est comme un pot. Il est étanche ou il fuit »

Dans son nouveau livre[1], Daniel Soulez Larivière, associé fondateur de Soulez Larivière & Associés, revient sur les affaires des « *écoutes* » pour examiner ce qu'en dit la jurisprudence. Laquelle se révéle de plus en plus claire... mais toujours ambiguë.

Vous commencez votre livre en reprenant le fil des décisions relatives à l'affaire Bettencourt. Pour quelle raison ?

Daniel Soulez Larivière : Parce que les décisions de la Cour de cassation qui s'y rapportent illustrent l'ambiguïté de la jurisprudence en ce qui concerne les écoutes. Côté civil, la Cour de Cassation a interdit la publication d'informations tirées d'enregistrements clandestins du maître d'hôtel de Mme Bettencourt alors que leur utilisation a été jugée recevable au pénal.

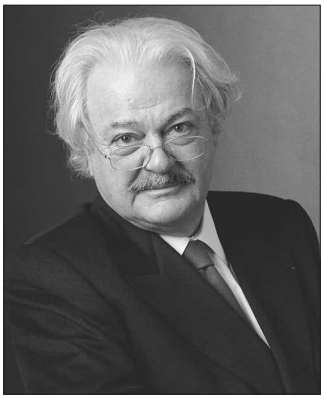

Une non décision?

D. S.-L. : Plutôt le choix d'exprimer la différence entre le juge et le journaliste puisqu'en l'espèce, les informations recueillies de façon illicites ne pourront pas être publiées dans les médias mais peuvent être utilisées par les juges d'instruction et le tribunal pour punir tout le monde, ceux qui sont dénoncés comme ceux qui dénoncent. *Male captus, bene judicatus*, c'est-à-dire « *mal attrapé, bien jugé* »

Si la transparence ronge la sphère du secret, que devient le secret professionnel ?

D. S.-L. : Il est mal en point, forcément. La loi interdit aux avocats de violer leur secret professionnel, en revanche les juges peuvent nous écouter puisqu'ils peuvent écouter nos clients. Le fait que la transparence des propos de l'avocat soit interdite s'ils ne révèlent aucune infraction n'est pas suffisant. C'est comme si le policier et le juge pouvaient entrer dans nos cabinets pour écouter nos clients nous parler et par la force des choses nous-mêmes. Le secret est comme un pot. Il est étanche ou il fuit. Il ne peut être demi-étanche.

Dans ce contexte, que conseilleriez-vous à vos collègues ?

D. S.-L. : Pour les pénalistes, il me semble nécessaire de réduire au maximum les écrits et les mails. Et de se dire qu'il vaut mieux voir son client plutôt que de lui parler au téléphone. C'est aussi triste, bête et simple que ça.

Pour autant, la récente décision de la Cour de justice du Luxembourg ne semble-t-elle pas plaider pour une sorte de droit à l'oubli ?

D. S.-L. : Oui, la Cour de Luxembourg (Union européenne) a décidé le 13 mai dernier que la publication d'informations sur un citoyen pouvait selon les cas être limitée dans le temps. Elle met un frein au caractère absolu de la transparence.

Si le juge reprend la main, il semble pourtant que l'exigence de transparence soit toujours plus forte...

D. S.-L. : De plus en plus les médias exigent de tous les grands, de tous les pouvoirs et notamment du pouvoir politique une complète transparence. C'est un état d'esprit qui ne choque pas ceux et celles qui s'exposent les uns aux autres avec les Facebook et autres réseaux sociaux, sans comprendre qu'ils s'exposent aussi à l'État, à la police et à des personnes qui ne sont pas celles qu'ils s'imaginent et qui ne leur veulent pas forcément du bien. Enfin, les révélations de William Snowden nous ont brutalement fait comprendre qu'au plus haut niveau des États, tout pouvait être écouté, et l'est. De même, pour les croyants, Dieu sait tout de nous.

Une combinaison suffisamment explosive pour que même le département américain de la justice s'en inquiète ?

D. S.-L. : Oui, le 7 mai dernier, sur proposition unanime conjointe de démocrates et de républicains, la commission des lois du Congrès a approuvé le principe d'une certaine limitation des pouvoirs de la NSA. Mais attendons de voir ce que cela donne concrètement. ■

(1) Daniel Soulez Larivière, *La transparence et la vertu*, Albin Michel, 2014

TÉLEX

■ **DJCE.** Le 19 mai 2014, le prix DJCE – CMS Bureau Francis Lefebvre des meilleurs futurs avocats par équipe a été remis à Simon Dereix (DJCE de Toulouse), Claire Feat (DJCE de Caen) et Erdogan Kurban (DJCE de Strasbourg).

■ **Arbitrage.** Organisée par Clifford Chance et l'École de droit de Sciences Po, en partenariat avec Wolters Kluwer, la 9e édition du Concours d'arbitrage international de Paris qui s'est tenue le 21 mai 2014, a été remportée par l'équipe de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Master Arbitrage et Commerce international) composée de Claudia Nardinocchi et David Rouault (titulaires) et Guillaume Martin, Andrea Wolfova et Sanâa Hamzi (suppléants), supervisée par Thomas Clay. Le second prix a été attribué à l'équipe de l'université de Turin. Le prix du meilleur orateur a été décerné à Claudia Nardinocchi, étudiante en Master Arbitrage et Commerce International (MACI) de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, et le prix du meilleur mémoire est revenu à l'équipe de l'université de Buenos Aires

■ **Bourse.** La Bourse Herbert Smith Freehills – Cercle Montesquieu a été décernée cette année à Quentin Parmentier, qui effectuera l'année prochaine un LLM à l'université de Georgetown aux États-Unis, et Margot Sadet, qui effectuera l'année prochaine un LLM à l'université de King's College en Angleterre. Chaque année, cette bourse propose deux bourses d'études, d'un montant de 10 000 euros, à des étudiants français en droit qui souhaitent entreprendre des programmes LLM respectivement aux États-Unis (en association avec la Commission franco-américaine) et au Royaume-Uni (en association avec le British Council/ Entente Cordiale).

Par CHLOÉ ENKAOUA

Vers une justice 2.0 ?

Les démêlés de Demanderjustice.com avec les avocats n'auront pas freiné le développement des legal start-up en ligne, qui fleurissent actuellement sur le web. Présentation de ces nouvelles alternatives juridiques.

La guerre VTC/taxis a trouvé son pendant juridique. Dans le rôle des frères ennemis, les avocats *versus* les sociétés juridiques en ligne, qui proposent depuis peu aux justiciables des services simples, vulgarisés et à moindre coût. Un bras de fer entre tradition et modernité, en somme. Le litige qui a opposé récemment le CNB et l'Ordre des avocats de Paris au site Demanderjustice.com, qui permet de saisir directement un tribunal en ligne pour des petits contentieux allant jusqu'à 10 000 euros, a d'ailleurs fait beaucoup de bruit. L'affaire est en effet passée par la case tribunal, les hommes en robe ayant accusé les deux fondateurs de la start-up, Jérémy Oinino et Léonard Sellem, « *d'exercice illégal de la profession d'avocat* ». Après avoir démontré que la déontologie et le pré carré des avocats étaient respectés, les utilisateurs étant les seuls à pouvoir monter leur dossier sans qu'aucun conseil ou consultation juridique ne soient fournis, le tribunal correctionnel de Paris a finalement débouté le 13 mars dernier les avocats des 4 000 euros qu'ils réclamaient au site. « *Notre ADN, c'est toujours le conflit avec la partie adverse. On fait avec* », soupire Léonard Sellem, avant de préciser : « *Cette exposition médiatique nous aura finalement beaucoup aidés. Depuis que nous avons été relaxés, les choses ont avancé positivement et de nombreux partenaires potentiels se sont rapprochés de nous.* » D'ailleurs, les deux fondateurs s'apprêtent à réaliser une levée de fonds assez conséquente dans les semaines à venir, avec notamment l'entrée au capital d'un grand fonds d'investissement.

Robins des bois du droit

D'autres sociétés juridiques en ligne françaises, toutes âgées de moins de deux ans, s'apprêtent à suivre le mouvement d'ici 2015 après s'être au départ financées sur fonds propres, quelquefois avec le coup de pouce d'acteurs publics.

Des "legal start-up" de la toile directement inspirées des pays anglo-saxons, notamment des USA où le marché explose depuis 2006 (Legal Zoom, Rocket Lawyer,…). Parmi elles legalstart.fr, co-fondée par Pierre Aïdan, un ex-avocat passé par Hogan Lovells, Linklaters et Davis Polk, qui propose un service de création automatique de documents juridiques via un questionnaire en ligne et une mise en relation avec des avocats partenaires référencés sur le site, « *conformément aux dispositions règlementaires et déontologiques applicables* ». La cible principale ? Les PME et les entrepreneurs souhaitant monter leur boîte, avec des besoins juridiques récurrents et pas forcément le budget approprié pour un conseil classique. Son concurrent direct, Captain Contrat, a été créé, lui, par deux ex-HEC. Le troisième principal acteur de ce secteur, LegaLife, se démarque, pour sa part, avec une offre à la fois BtoB et BtoC. Leur principal point d'ancrage ? Des tarifs défiant toute concurrence – 399 euros pour un package complet comprenant dépôt des statuts et formalités administratives pour Legalstart, ou encore un abonnement entre 9 et 35 euros par mois pour LegaLife. Pour autant, les créateurs de ces sites se posent davantage en Robins des bois du droit qu'en initiateurs d'une justice à deux vitesses. « *Nous constatons que le marché souffre d'une inadéquation entre l'offre de service et la demande*, explique Pierre Aïdan, co-fondateur de Legalstart. *Au stade d'une création, les tarifs proposés par les avocats sont souvent trop élevés pour un grand nombre d'entrepreneurs*. »

Offre complémentaire

Voyant d'un mauvais œil le succès de ces concurrents du web, les avocats se montrent frileux et montent au créneau contre ceux qu'ils n'hésitent pas à qualifier de « *pirates du droit* ». Pour preuve, le repli stratégique du barreau de Paris face à ActionCivile, alternative à la class action qui permet aux utilisateurs de se regrouper contre des sociétés sur le net, lorsqu'il s'est avéré qu'il s'agissait d'une filiale de… Demanderjustice. « *Pourtant, Pierre-Olivier Sur avait clairement exprimé son souhait de travailler avec nous. Nous avons même participé à plusieurs réunions avec le conseil de l'Ordre* », glisse Léonard Sellem. D'autres avocats viennent au contraire apporter de la crédibilité à ces sociétés, en acceptant de figurer sur les sites en qualité de partenaires et en validant documents et procédés en amont à des tarifs forfaitaires. Du collaborateur désireux d'avoir son carnet d'adresses personnel à l'avocat indépendant, chacun y trouve en effet son compte... « *On ne se rémunère pas sur les prestations des avocats référencés sur le site, qui travaillent pour eux en proposant simplement une réduction sur leurs honoraires habituels*, affirme François Marill, président de LegaLife. *Pour eux, c'est un plus car l'inscription est gratuite et le business vient à eux sans effort.* » Olivier Sanviti, fondateur du cabinet Aston, a cédé aux sirènes sur le site Captain Contrat. Le cabinet, spécialisé dans l'innovation numérique, s'apprête même à créer avec eux une offre premium sous forme de package. « *Outre le fait que ce sont des gens sérieux, cela nous apporte à la fois un gain de temps, du réseau et un retour sur investissement* », assure-t-il. Plus accessibles et moins chers, ces sociétés en ligne sont-elles les avocats de demain ? « *Il existe des situations où la technologie ne peut pas remplacer l'assistance d'un avocat traditionnel* », tempère Philippe Wagner, fondateur de Captain Contrat. Pour l'instant, c'est en tout cas une offre complémentaire bienvenue pour les budgets serrés. ■

LJA

La Lettre
des Juristes d'Affaires

Tarifs applicables
au 1er janvier 2014 (TVA 20%)

Formats L x H en mm	1/4 page 85 x 115	1/2 page 175 x 115	1 page 175 x 235
Prix	910 €	1 600 €	2 800 €

- **Frais techniques**
  Conception et réalisation : nous consulter
- **Éléments techniques**
  Fichier PDF certifié haute résolution (300 DPI minimum)
- **Remise des éléments techniques**
  Tous les mercredis avant 12h00 pour parution le lundi suivant

Contact
Alexandra Dessailly
Tél. : 01 76 73 37 27
adessailly@wolters-kluwer.fr

La Lettre des Juristes d'Affaires
1 rue Eugène et Armand Peugeot
CP 606
92856 Rueil-Malmaison Cedex

Avec la LJA, vivez au rythme de votre **actualité !**

A_LJA_175x115_Q_11-13_B

Demande d'information

À retourner à l'adresse suivante : Wolters Kluwer France – Service Marketing
Case Postale 608 – 1 rue Eugène et Armand Peugeot 92856 Rueil-Malmaison cedex
N° Indigo 0 825 08 08 00 (0,15 € TTC / MN) – Fax : 01 76 73 48 07

☐ **Oui,** je souhaite avoir des informations sur l'abonnement à **La Lettre des Juristes d'Affaires** qui comprend :

- 47 numéros de la lettre hebdomadaire
- 6 numéros du LJA magazine
- Le site web dedié à La Lettre et ses archives depuis 1990
- L'application iPhone
- l'Annuaire des Juristes d'Affaires

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom /Prénom : _____

Fonction : _____

Établissement : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

N° Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code NAF : |_|_|_|_|_|

Date : ____/____/____

Cachet et signature obligatoires

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, ces informations peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France SAS (cf adresse ci-dessus).

Wolters Kluwer Wolters Kluwer France, SAS au capital de 300 000 000 € - TVA FR 55480 081 306 – SIREN 480 081 306 RCS Nanterre

CETTE SEMAINE ...

Événements

Matinées-débats

FORFAIT-JOURS : Comment se mettre en conformité ?

Impossible désormais de penser les dispositifs de forfaits-jours sans les associer à l'exigence constitutionnelle du droit à la santé et au repos, aux principes généraux de la protection de la sécurité et de la santé du travail. Comment au niveau des entreprises mettre en place des outils de contrôle du temps de repos afin d'éviter les dérapages ? Cette Matinée-débats organisée par *La Lettre des Juristes d'Affaires* et la *Semaine sociale Lamy* fera le point complet sur les dernières évolutions en la matière et apportera conseils concrets pour sécuriser vos dispositifs et pratiques au quotidien.

Intervenants :

Françoise Favennec-Héry, Professeur, Université de Paris II ;

Philippe Flores, Conseiller référendaire à la Chambre sociale de la Cour de cassation ;

Pascal Lagoutte, Avocat associé, Capstan Avocats

Date : Vendredi 6 juin 2014 de 9h00 à 11h30

Lieu : Paris[r]

Tarifs : Abonnés *LJA*, *Semaine sociale Lamy* : 530 € HT

Non abonnés : 590 €HT

Contact : matineesdebats@lamy.fr

Initiative

Mécénat

Fidal

Fidal a mis bénévolement à disposition de Team France (projet visant à faire de la France une nation incontournable de la voile en équipage, notamment dans le cadre de l'America's Cup) une équipe pluridisciplinaire, composée d'experts issus de son pôle Associations et organismes sans but lucratif et de son pôle Droit du sport. L'accompagnement s'est notamment concrétisé par la création de la structure juridique adaptée de l'association Team France, la proposition de solutions pour générer les conditions d'éligibilité au mécénat sur une partie du projet, ou encore le conseil sur la fondation abritée Team France au sein de la Fondation du Sport Français.

À lire

LJA Outils Manager & Communiquer

S'engager auprès de ses clients à travers une stratégie de communication digitale

Une fiche pratique proposée par Sabrina Tantin pour Juricommunication

http://actualitesdudroit.lamy.fr

Billet

Chambres fortes

Par Laurence Garnerie, Rédactrice en chef

La rupture est consommée entre les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et le gouvernement. Le 27 mai dernier, les premières ont en effet voté une motion de défiance à l'égard du second. En cause : un pré-rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), des affaires sociales (Igas) et du Conseil général de l'économie (CGEIET), dont la version définitive devrait être publiée cet été. Lorgnant sur le trésor de guerre des CCI, ce document propose notamment de taxer leur « *trop perçu* », de raboter la taxe pour frais de chambre dont le produit leur est affecté et, surtout, de faire passer le nombre de chambres de commerce de 145 aujourd'hui à une par région à partir de 2017. Selon *Le Figaro* du 28 mai 2014, dénonçant « *une casse sans précédent* » sur le développement économique local et sur leurs effectifs, les CCI ont donc décidé de suspendre tous les travaux en cours et de cesser de promouvoir le pacte de responsabilité. Lequel, déjà malmené par les divergences entre le patronat et une partie des députés socialistes, n'avait pourtant pas besoin de recevoir un nouveau plomb dans l'aile.

DÉLIT DE PLAISIR

La ville de Gênes n'aura jamais aussi bien porté son nom. Au sein du tribunal de la ville italienne, une juge s'est en effet vu dans l'obligation de suspendre soudainement un procès pour meurtre. La raison ? D'étranges et dérangeants bruits provenant d'un espace attenant à la salle d'audience, où deux employés se croyant à l'abri des regards et des oreilles indiscrètes se livraient à des ébats sexuels. Leur étreinte a finalement été interrompue, tout comme la séance, involontairement transformée en procès de (mauvaises) mœurs.

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Service client : 0 825 08 08 00 • Publiée par Wolters Kluwer France SAS au capital de 300 000 000 euros • Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex • RCS Nanterre : 480 081 306 • Associé unique : Holding Wolters Kluwer France • Directeur de la publication, Président directeur général de Wolters Kluwer France : Hubert Chemla • Directrice générale du Pôle Presse: Yasmine Jourdan • Directrice de la presse Action sociale / RH / Juridique : Hélène Morel • Rédactrice en chef : Laurence Garnerie (lgarnerie@wolters-kluwer.fr ; 01 76 73 31 82) • Journalistes : Antoine Couder et Chloé Enkaoua • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Directeur de clientèle : Jean-Pierre Lemaire (01 76 73 37 98) • Chef de publicité : Alexandra Dessailly (01 76 73 37 27)• Commission paritaire : 0915 | 87011 • Dépôt légal : à parution • Imprimé par BRI - 61/79 rue Saint-André - ZI des Vignes - 93000 Bobigny • Toute reproduction, même partielle, est interdite. • Ce numéro est accompagné d'un encart publicitaire. •

Wolters Kluwer

Abonnement annuel :
Cabinet d'avocats < 10 et entreprise : 1310,00 € HT
Cabinet d'avocats entre 10 à 49 : 1479,00 € HT
Cabinet d'avocats 50 et plus : 1785,00 € HT
(TVA : 2,1)

La LJA, c'est aussi le LJA Mag tous les 2 mois, une appli iPhone et des archives en ligne